



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1277-19**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1277-19 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer une intégration optimale des constructions, des usages et des aménagements des terrains prévus dans les secteurs du parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 avril 2018.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 18-08-23-23 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 23 mai 2018 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-quatrième (24^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018) sous le numéro de certificat VD 2018-06.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce trente et unième (31^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca